



La Cour d'Appel du Centre à Yaoundé a rejeté ce jour le recours introduit en Habeas Corpus pour la libération d'Olivier Bibou Nissack et les autres militants du MRC

Les avocats vont saisir la Cour de cassation. Mais en attendant, Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto devrait retourner à la prison de Kondengui, où il est détenu depuis 03 ans, dans le cadre des manifestations politiques contre le régime du président Paul Biya dont il n'a jamais pris part.

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire exige la libération d'Olivier Bibou Nissack et tous les autres militants du MRC.